COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017 **n° 1** **page 1/2**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : M.BEN EMBAREK

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SULLI

RAPPORTEUR : Monsieur Gerard PEROCHON

OBJET : Formation de la commission de délégation des services publics

Une délégation de services publics est un contrat de concession par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques.

La commission de délégation de services publics est composée, pour les établissements publics par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de services ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

* * * * *

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions au bureau,

VU l'article L1411.5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'examen des offres de délégations de services publics,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics,

Le bureau de la Communauté d'agglomération, ayant délibéré décide :
- de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics,

Suite à cette élection la composition de la commission est la suivante :

Le/la président(e) sera désigné(e) par arrêté du Président de la communauté d'agglomération.

Membres titulaires :
- M.SULLI
- M.BARBOT
- M.COLIN
- Mme AZIHARI
- M.DAGUISE

Membres suppléants :
- M.MELQUIOND
- Mme ROUSSENQUE
- M.TREMBLAIS
- M.BONNET
- Mme DE COURREGES

Acquitté en PREFECTURE le: 17/10/2017

UNANIMITE

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le: 17/10/2017